







2026



Couvert MAS4
Expert Bee CD

Objectifs

-  ➤ **Diversifier le paysage pour favoriser la biodiversité** (petite faune, pollinisateurs, auxiliaires)
-  ➤ **Répondre aux exigences agronomiques** : production plus importante de biomasse, couverture permanente des sols avec exploitation racinaire maximale (amélioration de la structure et de la vie du sol, apport de matière organique, lutte contre l'érosion)
-  ➤ **Planter des espèces relais pour l'hiver** (vesce commune, vesce pourpre, moutarde brune, trèfle incarnat)
-  ➤ **Restitution importante à la culture suivante**, avec un mélange constitué à plus de 80% de légumineuses.

Caractéristiques du mélange

Composition : 6 espèces

- Floraison : étalée du printemps à l'automne

Durée de vie

Annuelle

Itinéraires techniques

Prérequis avant implantation

Les différentes méthodes d'implantation sont possibles, mais plus il y a de précision, plus le résultat sera bon
Secteur ou type de sol spécifique ? pas d'exigences particulières sur le secteur ou le type de sol
Echec possible sur les légumineuses du mélange si les parcelles qui ont reçu un herbicide après mars (sulfonylurées)..

Semis

Période de semis: printemps ou en fin d'été

Profondeur de semis: 1 cm

Matériel de semis: semoir céréales ou APV

Densité de semis: 15 kg/ha - 309 grains/m²

Gestion après implantation

Mélange avec espèces plutôt gélives donc destruction par le gel ou un passage de rouleau sur gel pour faciliter la destruction

Eligibilité

Parcelles concernées pour bénéficier de l'aide d'Ohé la Terre

Conditions requises : le siège social de l'exploitation doit être localisé sur le territoire SUD-OUEST suivant la cartographie d'OHE LA TERRE. L'action devra être conduite selon les recommandations de la Fiche technique et les exigences mentionnées dans le contrat agriculteur.

Le bénéficiaire accepte de communiquer à OHE LA TERRE les coordonnées de la ou les parcelles concernée(s) par l'action pour réaliser des mesures d'impact (calcul de biomasse, inventaire faunistique et/ou floristique).

Surface totale des parcelles concernées par la demande

Conditions requises : de 5 à 30ha maximum pour l'ensemble des couverts (MAS 4EXPERT BEE CD + MAS4 NITRO P)

Mélange autorisé

Seul le mélange ci-dessous est autorisé. Votre fournisseur doit apporter le nom du mélange ou la composition sur la facture. Toute modification entraînera l'annulation du remboursement.

Mélange MAS4 EXPERT BEE CD :

Espèces	%	nbr graines/m ²	% nbr graines
Sarrasin	30		
Vesce commune	20		
Trèfle d'Alexandrie	17		
Trèfle incarnat	15		
Phacélie	10		
Mélicot blanc	8		
TOTAL	100		100

Fournisseurs du mélange

MAÏSADOUR

Semenciers fournissant le mélange

MAS SEEDS

Versement de la subvention

Investissement

Coût moyen à l'hectare	87€ HT / ha
Participation Ohé la Terre	45€ HT / ha
Reste à charge moyen	42€ HT / ha (env. 48%)

Calendrier de dépôt

Les demandes sont à faire entre le 1er juin et le 30 septembre 2026, pour tout le monde. Priorité aux nouveaux demandeurs (qui n'ont jamais bénéficié de l'action couvert) jusqu'au 1er Juillet puis 1er arrivé 1er servi jusqu'à épuisement du budget
Le versement a lieu du 1er octobre au 30 novembre 2026.

Conditions requises pour le versement

Le contrat de subvention est signé par le producteur.

L'action est mise en place dans le respect du cahier des charges.

Les conditions d'éligibilité sont respectées :

- être localisé sur le secteur SUD-OUEST
- utilisation du mélange éligible et respect des densités de semis
- surface comprise entre 2 et 30 ha

Les justificatifs sont transmis, à savoir :

- la facture d'achat des semences de couverts
- un RIB et un extrait Kbis de l'exploitation (pour les exploitations n'ayant jamais bénéficié d'une subvention OHE LA TERRE)